

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2015

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Carte scolaire 2015-2016

Madame la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale (DASEN) a transmis les mesures concernant les écoles quimpéroises dans le cadre de la carte scolaire pour la rentrée 2015. Comme tous les ans, les calendriers respectifs des instances académiques et municipales font que nous avons dû réagir officiellement avant de soumettre les mesures au conseil municipal.

Les mesures proposées par la DASEN concernant les écoles quimpéroises dans le cadre de carte scolaire pour la rentrée 2015 sont les suivantes :

- la transformation de l'école primaire d'application Jean Monnet en école primaire ordinaire ;
- la transformation de l'école primaire d'application Ferdinand Buisson en école primaire ordinaire ;
- la transformation de l'école primaire d'application Paul Grimault/Stang Ar C'Hoat en école primaire ordinaire ;
- le regroupement des écoles maternelle et élémentaire Paul Langevin.

Le conseil municipal prend acte :

- de la transformation de l'école primaire d'application Jean Monnet en école primaire ordinaire ;

- de la transformation de l'école primaire d'application Ferdinand Buisson en école primaire ordinaire ;
- de la transformation de l'école primaire d'application Paul Grimault/Stang Ar C'Hoat en école primaire ordinaire ;
- du regroupement des écoles maternelle et élémentaire Paul Langevin.

Il faut par ailleurs noter, qu'au regard des arguments invoqués, la proposition de suppression d'un poste d'enseignant spécialisé à l'école primaire Jacques Prévert (classe de déficients auditifs) n'a pas été maintenue par le conseil départemental de l'Education nationale lors du vote de la carte scolaire.

Le maire,

Ludovic JOLIVET